

Votre rôle d'apprenti dans l'entreprise

Vous allez commencer votre formation pratique en entreprise. Cela fait parti de votre apprentissage. C'est une expérience importante qui fait de vous un salarié à part entière de l'entreprise qui vous accueille.

Vous vous engagez à :

- Respecter les règles de fonctionnement de l'entreprise
- Appliquer le règlement intérieur de l'entreprise et respecter la convention collective à laquelle est soumise votre employeur
- Effectuer les tâches confiées en lien avec la progression de votre formation au métier préparé

Pour votre Santé et votre Sécurité au Travail, vous devez obligatoirement :

- Passer la **visite médicale d'embauche** auprès du médecin du travail de la MSA
- Respecter les **mesures de sécurité** de l'entreprise et appliquer les mesures de prévention apprises en CFA
- Prendre connaissance du **Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels et participer à sa mise à jour**

Bonne pratique

Vous porterez et prendrez soin des EPI* fournis par l'employeur et **adaptés** à vos tâches.

Il est recommandé de ne jamais travailler seul sans son tuteur.

*EPI : équipement de protection individuelle



L'essentiel & plus encore

Moins de 18 ans

Il est impératif de respecter et de faire connaître les interdictions et les dérogations spécifiques dont vous bénéficiez concernant l'utilisation des produits chimiques, pharmaceutiques et phytosanitaires, la conduite d'engin, l'utilisation de machines dangereuses ou le travail en hauteur. Voir fiche «Travaux réglementés»

Votre maître d'apprentissage

Votre maître d'apprentissage est votre «enseignant» professionnel. Il vous accompagne tout au long de votre formation.

Son rôle est de vous :

- **Accueillir** et de vous présenter l'entreprise, le personnel, **les lieux de travail**, les missions
- **Expliquer le règlement intérieur**, recueil de l'ensemble des règles et usages à appliquer dans l'entreprise
- **Faire découvrir le métier et de vous transmettre son savoir-faire professionnel**
- **Organiser, planifier et adapter votre poste de travail**
- Suivre dans **votre formation au CFA** en s'informant de vos résultats obtenus et en accueillant votre formateur responsable du suivi en entreprise
- **Evaluer au niveau de vos compétences professionnelles**
- Inscrire à la visite médicale d'embauche obligatoire au médecin du travail de la MSA
- **Fournir les EPI** (Equipements de protection individuelle) **appropriés aux tâches à exécuter et vous former à leurs utilisations**

Il s'engage à :

- Se familiariser avec le programme et le rythme de progression du CFA afin d'adapter vos missions confiées
- **Veiller à votre santé et sécurité** au travail. Il vous forme à l'utilisation des différents équipements de travail et sur les risques professionnels (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) inhérents à votre activité ainsi que les procédures et consignes à suivre en cas d'accident

Votre maître d'apprentissage est l'interlocuteur du CFA, notamment à travers le carnet d'apprentissage.

Pour vos questions Santé Sécurité au Travail : **ContactSST@msa75.msa.fr**
Pour en savoir plus : **www.msa-idf.fr** et **ssa.msa.fr**

Conception : SST MSA IdF - Réalisation : PAO-Communication MSA IdF - MSA75-325 - Impression : Anquetil - 07/2016.